rey.) *Quand les* ENRICHIS *songeront-ils jamais à l'éducation des pauvres?* (G. Sand.) *Le riche, c'est l'*ENRICHI *généralement, c'est le pauvre d'hier.* (Michelet.) *Le plaisir est l'article qui fait le plus besoin à tous les* ENRICHIS, *et celui dont le débit est le plus avantageux et le plus assuré.* (Toussenel.)

ENRICHIR v. a. ou tr. (an-ri-chir — du préf. *en*, et de *riche*). Rendre riche : *Le commerce l'*A ENRICHI. *La terre ne demande qu'à* ENRICHIR *ses habitants.* (Fén.) *Quelle opinion peut-on avoir d'un fermier général qu'une ou deux campagnes* ENRICHISSENT *de sept à huit millions?* (Dider.) *La science* ENRICHIT *celui qui met en œuvre, mais non le véritable inventeur.* (Renan.) *Une idée conçue par un homme d'esprit peut le ruiner, et, recueillie par un imbécile,* ENRICHIR *ce dernier.* (E. de Gir.)

. . . . Entre cœurs généreux,
Qui peut *enrichir* l'autre est bien le plus heureux.
E. AUGIER.

— Par ext. Augmenter, développer; doter : ENRICHIR *un musée, une collection d'histoire naturelle.* ENRICHIR *un musée d'une collection d'estampes.* ENRICHIR *une science de faits nouveaux, d'expériences nouvelles. On* A ENRICHI *la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la phrase purement française.* (La Bruy.) *C'est pour l'appliquer à Bouilly que l'on* A ENRICHI *le langage littéraire du mot* sensiblerie, *destiné à exprimer la sensibilité sans mesure et sans goût.* (A. Fée.)

— Garnir de quelque ornement riche, précieux : ENRICHIR *un fusil d'incrustations en argent.* ENRICHIR *un habit de broderies en or.*

— Fig. Orner, emplir : ENRICHIR *sa mémoire.* ENRICHIR *son esprit de connaissances nouvelles.*

— Absol. : *Le trafic de l'honneur n'*ENRICHIT *pas.* (Vauven.) *Le commerce* ENRICHIT, *les chemins civilisent.* (A. Martin.) *L'avare estime quelquefois la vertu comme un moyen d'économie; mais il préfère le vice qui* ENRICHIT. (Laténa.) *L'aiguille est un petit outil qui n'*ENRICHIT *pas.* (E. Feydeau.)

S'enrichir v. pr. Devenir riche : *Il ne faut pas charger ceux qui* S'ENRICHISSENT *par les dépenses publiques de limiter les dépenses publiques.* (B. Const.) *Les nations d'origine latine ne* S'ENRICHISSENT, *pour ainsi dire, que par l'extérieur.* (Mme de Staël.) *Quand deux peuples font librement l'échange de leurs productions, ils* S'ENRICHISSENT *tous les deux.* (Mich.-Chev.) *Donner aux pauvres, c'est* S'ENRICHIR. (Beauchêne.) *L'économie est l'art de* S'ENRICHIR *de ce qu'on ne dépense pas.* (Laténa.)

L'ardeur de *s'enrichir* chasse la bonne foi.
BOILEAU.

Quoi qu'il puisse en coûter, chacun veut à son gré
Se renfler, s'agrandir, *s'enrichir* au plus vite.
FR. DE NEUFCHATEAU.

On a quelque respect encor pour la naissance,
Pour le talent fort peu, point pour la probité;
Mais qui sait *s'enrichir* est vraiment respecté.
PONSARD.

— Fig. Se doter, faire une acquisition; s'accroître : *Il coûte moins de* S'ENRICHIR *de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut.* (La Bruy.) *L'homme s'appauvrit en idées à mesure qu'il* S'ENRICHIT *en sentiments.* (Chateaub.) *Les royaumes se brisent, mais la justice et la raison* S'ENRICHISSENT *de leurs débris et dominent leurs formes passagères.* (E. Quinet.)

— Prov. *Qui paye ses dettes s'enrichit*, Pour assurer sa fortune, il faut commencer par éteindre ses dettes.

— **Antonymes.** Appauvrir, épuiser, dépouiller, ruiner.

ENRICHISSEMENT s. m. (an-ri-chi-se-man — rad. *enrichir*). Action d'enrichir, d'augmenter : *Malherbe contribua puissamment à l'*ENRICHISSEMENT *de notre langue.*

— Ornement, garniture : *L'or est un grand* ENRICHISSEMENT *dans les étoffes.* (Acad.)

ENRICO ou **HENRICO** (Scipion), littérateur sicilien, né à Messine en 1592, mort en 1670. Il fut élevé dans sa ville natale et s'y distingua de bonne heure par son talent pour la poésie. Etant entré dans l'état ecclésiastique, le modeste abbé eut toujours pour les dignités un éloignement invincible : nommé chanoine, il se démit de son titre en faveur d'un ami, et refusa bientôt après un évêché qu'on lui offrit. Les œuvres d'Enrico paraissent assez médiocres aujourd'hui, mais ses contemporains les avaient en haute estime et en ont fait des éloges comme les Italiens savent en faire. Nous citerons : *Deidamia, dramma musicale* (représenté à Venise en 1644); *Poesie* (Messine, 1653, in-12); *La Babilonia distrutta; Le rivolte di Parnasso* (Messine, 1625, in-12), etc.

ENRILE s. f. (an-ri-le). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, qui croît aux Philippines et dont la place dans l'ordre naturel n'est pas encore bien fixée.

ENRIMER v. a. ou tr. (an-ri-mé). Techn. Pousser le poinçon directement au-dessus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte avec le pousse-broche : ENRIMER *le poinçon.*

S'enrimer v. pr. S'embarrasser dans les rimes :

Et en rimant bien souvent je *m'enrime.*
CL. MAROT.

‖ Ce mot plaisant mériterait d'être mis en usage. Toutefois, certains commentateurs l'ont traduit par je *m'enrhume.*

ENRIMEUR s. m. (an-ri-meur — rad. *enrimer*). Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à tiraude.

ENRIQUEZ (André-Gilles), poëte dramatique espagnol qui vivait au XVIIe siècle. On manque de détails sur sa vie, mais il nous reste de lui deux comédies qui ne sont pas dépourvues de mérite : *El lazo vanda* et *El baquero emperador*, cette dernière en collaboration avec deux autres auteurs dramatiques. Ces pièces ont été imprimées dans le recueil de *Las comedias nuevas escogidas* (1670).

ENRIQUEZ-GOMEZ (Antoine ENRIQUEZ DE PAZ, dit), poëte espagnol du XVIIe siècle. Il était né à Ségovie et avait pour père un juif portugais converti au catholicisme. A l'âge de vingt ans, il entra dans l'armée espagnole et parvint rapidement au grade de capitaine, titre qui ne le protégea point contre les poursuites de l'inquisition; elle le soupçonnait d'attachement secret à la religion de ses ancêtres. Pour lui échapper, il s'enfuit d'Espagne en 1636 et alla s'établir à Amsterdam, où il adopta le judaïsme : aussi fut-il brûlé en effigie à Séville dans l'auto-da-fé du 14 avril 1660. Pendant son séjour en Espagne, Enriquez s'était déjà fait connaître comme poëte dramatique; si l'on s'en rapporte à ce qu'il dit lui-même, il aurait écrit vingt-deux comédies, qui furent représentées avec succès. Un grand nombre parurent sous le nom de Calderon; celles qui sont intitulées : *La prudente Abigaïl, Engañar para reinar, Celos no ofenden al sol, A lo que obligan los celos*, furent imprimées sous le nom de Fernando de Zarate. Une autre : *A lo que obliga el honor*, a été imitée presque littéralement par Calderon dans ses deux pièces : *El medico de su honra* et *A segreto agravio, segreta venganza.* Les comédies d'Enriquez dénotent une brillante imagination; mais elles pèchent sous une foule de rapports; on est frappé surtout par la faiblesse des caractères, le peu d'art de la charpente et le manque de style. Ce dernier défaut domine encore davantage dans toutes les œuvres postérieures du poëte, qu'elles soient écrites en vers ou en prose. Parmi ces dernières, nous citerons : *Las academias morales* (Rouen, 1642); *La culpa del primer peregrino* (Rouen, 1644), poëme mystico-théologique; *El siglo pitagorico* (Rouen, 1647), recueil de peintures satiriques de caractères exposées sous la forme miraculeuse d'une migration des âmes et écrites tantôt en prose, tantôt en vers; *Luis Dado a Dios* (Paris, 1645), brochure qui renferme des aperçus sur l'administration des Etats; *El Samson nazareno* (Rouen, 1656), poëme héroïque conçu et écrit d'une façon pitoyable. Dans ses *Etudes historiques, politiques et littéraires sur les juifs d'Espagne* (Madrid, 1848), José Amador de los Rios donne des renseignements étendus sur la vie et les ouvrages d'Enriquez-Gomez.

ENRISÉ, ÉE adj. (an-ri-zé — du préf. *en*, et du lat. *risus*, ris). Riant. ‖ Vieux mot très-élégant.

ENROBAGE s. m. (an-ro-ba-je — rad. *enrober*). Comm. Opération qui consiste à ajouter de la mélasse ou de la glucose au café que l'on brûle, pour lui donner une couleur luisante, et aussi pour augmenter son poids.

ENROBÉ, ÉE (an-ro-bé) part. passé du v. Enrober. Couvert d'une double enveloppe : *Marchandises* ENROBÉES. *Vin* ENROBÉ. *Pour jouir de la franchise des droits de douane, certaines substances doivent être dans des fûts* ENROBÉS. (Legoarant.)

— Soumis à l'opération de l'enrobage : *Café* ENROBÉ.

ENROBER v. a. ou tr. (an-ro-bé — du préf. *en*, et de *robe*). Comm. Couvrir d'une double enveloppe : ENROBER *un tonneau de malaga.* ‖ Soumettre à l'enrobage : *On* ENROBE *le sucre non pour améliorer sa qualité, mais pour augmenter son poids.*

— Administr. Revêtu d'une enveloppe qui empêche la visite : ENROBER *des marchandises.*

ENROCHEMENT s. m. (an-ro-che-man — rad. *enrocher*). Hydraul. Grosse maçonnerie établie au fond de l'eau pour les fondations d'un ouvrage quelconque : *L'*ENROCHEMENT *de la jetée de Cherbourg est moitié en blocs de béton coulés dans des caisses, moitié en blocs de granit.*

— **Encycl.** Les *enrochements* sont des amas de pierre que l'on forme au pied d'une pile ou d'une culée de pont, d'une jetée, de toute fondation établie sur un sol mobile, pour les défendre des affouillements ou des dégravoiements. On emploie aussi les *enrochements* pour asseoir les fondations de certains ouvrages en mer, ou bien dans les lacs ou les fleuves dont le fond n'est jamais à sec. Ces fondations se nomment *fondations par enrochement* ou *à pierres perdues.* Cette méthode est employée surtout dans la Méditerranée. Il paraît, par ce qu'écrit Vitruve, qu'elle était en usage chez les anciens, qui n'ont point trouvé de moyens plus sûrs et plus commodes pour établir les grands ouvrages qu'ils ont exécutés dans leurs ports.

Pour marquer l'emplacement que doit occuper un *enrochement* en mer, on se sert de bouées, corps flottants attachés par une corde à une grosse pierre reposant au fond de l'eau, au-dessous de la place où l'on veut que la bouée paraisse flottante. Ces bouées, ainsi placées de distance en distance, forment entre elles une espèce de chapelet qui dessine assez bien le tracé que l'on veut suivre, surtout dans les ports de la Méditerranée où le flux n'est pas sensible. On place aussi à chaque angle formé par le tracé un ou deux pilots, auxquels on attache des perches banderolées afin de rendre les alignements sensibles et de se conduire avec plus de certitude. On fait ensuite attaquer le sol par des dragues, de façon à creuser les fondements jusqu'aux couches fermes, en enlevant la vase et autres matières peu solides.

On devra tâcher de se procurer pour les *enrochements* les blocs de rocher les plus volumineux et de la pierre dure et pesante, afin d'offrir le moins de prise possible aux agitations de la mer.

On peut diviser en trois espèces les pierres à employer dans les *enrochements*, sans compter les menus débris, les cailloux et le gravier qui serviront à garnir les vides laissés par les pierres entre elles. La première espèce se composera des gros blocs de rocher; la seconde, des pierres moyennes de la grosseur des moellons; la troisième enfin, des gros débris.

L'expérience prouve qu'à 5 ou 6 mètres au-dessous du niveau de la mer celle-ci n'est que peu agitée, même dans un gros temps, de sorte qu'à 8 ou 10 mètres les plus petites pierres, une fois noyées, restent à leur place. Il résulte de là qu'à cette profondeur on commencera l'*enrochement* avec les pierres de la dernière espèce, puis avec les moyennes et enfin avec les grosses, de façon à apposer des blocs plus stables au fur et à mesure que croît l'agitation de la mer.

Dans tous les cas, on répandra de gros blocs sur les talus qui reçoivent l'action directe de la mer et qui limitent l'*enrochement.* Ces gros blocs seront posés sur la face qui peut leur donner l'assiette la plus solide, de manière qu'ils s'engrènent et s'accrochent le plus possible; c'est pourquoi les blocs les plus irréguliers seront les meilleurs. On emploiera, s'il le faut, des plongeurs pour disposer les pierres de la façon la plus avantageuse.

On commence le travail par un premier lit de pierres de médiocre grosseur, dont les plus fortes doivent être mises le long des bords. On forme toujours ceux-ci les premiers en rangeant et en entremêlant les pierres avec grand soin. On remplit ensuite les vides qui ont pu se former dans la confection de ce premier lit avec des menus débris de cailloux, du gravier. Il est avantageux, lorsque la côte est abondante en huîtres et en moules, d'en répandre abondamment dans le courant de l'ouvrage, parce qu'elles se multiplient de façon à ne laisser aucun vide. On continue ainsi de lit en lit, en observant : 1o de les rétrécir successivement pour former le talus; 2o de poser toujours les plus grosses pierres vers les bords; 3o de disposer ces mêmes pierres de sorte qu'elles présentent en dehors leur plus petite face, comme font les boutisses dans la maçonnerie. Cette manœuvre sera répétée jusqu'à 2 mètres environ au-dessous du niveau des basses eaux.

Comme à mesure qu'on forme les lits de pierres la mer les couvre de son limon et d'une quantité innombrable de petits coquillages qui s'y attachent volontiers, au bout de quelque temps les pierres se trouvent unies les unes aux autres de manière à ne plus former ensemble qu'un seul corps, semblable à une maçonnerie. On laissera alors l'*enrochement* reposer pendant un an, afin que l'agitation de la mer et le tassement naturel des parties qui le composent resserrent autant que possible les matériaux. Pendant ce temps, le travail de liaison opéré par les animaux et les végétations marines suivra son cours, et, au bout de cette année, l'ensemble aura acquis une solidité suffisante pour que l'on puisse y établir les constructions auxquelles l'*enrochement* doit servir de base.

Ce travail de liaison, opéré comme nous venons de le dire par les agents sous-marins, n'est point une simple utopie : rien n'est plus réel, et, au bout d'un certain temps de séjour dans la mer, cet amas de pierres simplement posées les unes sur les autres devient aussi solide que si on les avait tout d'abord réunies avec du ciment. On en a eu un exemple frappant en démolissant une vieille jetée construite à Bayonne. Les coquillages et les limons avaient si bien fait leur office que l'on avait la plus grande difficulté à désagréger les blocs, fortement réunis ensemble.

On n'opère pas toujours, pour faire les *enrochements*, avec des blocs de pierres brutes et telles que la nature les présente : on trouve quelquefois plus avantageux d'immerger des blocs artificiels auxquels on donne une forme régulière. C'est ainsi que la plupart des *enrochements* nécessaires pour les travaux du percement de l'isthme de Suez ont été faits avec des blocs monolithes parallélipipédiques de $3^m,40$ de longueur sur 2 mètres de largeur et $1^m,50$ de hauteur. Ils sont formés de sable du rivage et de chaux de Theil dans la proportion de 325 kilogrammes de chaux en poudre pour 1 mètre cube de sable. Avant d'être immergés, ils étaient soumis à la dessiccation sur une vaste plate-forme qui peut en contenir 1,900 à la fois.

ENROCHER v. a. ou tr. (an-ro-ché — du préf. *en*, et de *roche*). Constr. Faire l'enrochement de : ENROCHER *une jetée.*

ENROIDIR v. a. ou tr. (an-roi-dir — du préf. *en*, et de *roidir*). Rendre roide.

— v. n. ou intr. Devenir roide.

ENROIDISSEMENT s. m. (an-roi-di-seman — rad. *enroidir*). Action d'enroidir quelque chose ou de devenir roide.

ENRÔLÉ, ÉE (an-rô-lé) part. passé du v. Enrôler. Inscrit sur un rôle : *Marins* ENRÔLÉS. *Tous les ans, il y a en France cent mille papas et autant de mamans qui pleurent leurs fils* ENRÔLÉS *par la loi du sort.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne enrôlée : *La milice ne devient une école de paresse et de vice pour la plupart des* ENRÔLÉS *que parce qu'elle dégénère en métier.* (Vacherot.)

ENRÔLEMENT s. m. (an-rô-le-man — rad. *enrôler*). Action d'enrôler, de s'enrôler : *L'*ENRÔLEMENT *des jeunes gens de la classe de* 1869. *Un* ENRÔLEMENT *volontaire. L'*ENRÔLEMENT *de travailleurs libres sur la côte d'Afrique est souvent la traite déguisée.* ‖ Acte, feuille qui certifie qu'une personne est enrôlée.

— **Encycl.** Hist. rom. Sous Romulus, tous les Romains, sans distinction, étaient enrôlés dès l'âge de dix-sept ans. Chaque citoyen connaissait le décurion auquel il devait obéir au premier signal; chaque décurion avait son centurion désigné, et celui-ci se trouvait sous les ordres d'un officier supérieur qui n'obéissait qu'au roi. (V. DÉCURIE, CENTURIE.) Servius changea l'ordre établi par Romulus. Le peuple fut divisé en six classes; la dernière, composée des citoyens les plus pauvres, fut dispensée du service militaire; la cinquième n'eut à fournir que les troupes légères, et l'infanterie pesamment armée fut tirée des quatre premières. Les citoyens les plus riches formaient 98 centuries : à eux seuls ils fournissaient le contingent de soldats nécessaire. Cette institution de Servius, sauf dans les grandes occasions, fut observée durant plus de quatre siècles. Marius résolut le premier de réhabiliter par une espèce de révolution les classes infimes du peuple romain; il fit des levées dans toutes les classes indistinctement, en prenant tous les citoyens qui se présentèrent.

Sous la République, quand les circonstances n'exigeaient pas beaucoup de promptitude, on laissait ordinairement trente jours d'intervalle entre la déclaration de guerre et l'entrée en campagne. Un étendard rouge était arboré sur le haut du Capitole. On envoyait des crieurs publics dans les campagnes pour annoncer la guerre prochaine; on affichait dans la ville un édit qui indiquait le jour de l'*enrôlement;* on consultait les auspices; on faisait des sacrifices; puis, le jour venu, les consuls, assis sur leurs chaises curules, présidaient à l'*enrôlement* et faisaient l'appel des jeunes gens; ceux-ci répondaient, et ils étaient inscrits sur le rôle des soldats. Ce rôle, que les Grecs appelaient le grand registre des légions, donnait le nom de tous les soldats et leurs années de service. Plus tard ce furent les tribuns qui firent eux-mêmes l'*enrôlement*, sous les ordres des consuls : Tite-Live parle de ce changement, pour la première fois, dans l'année 582. C'était l'époque où vivait Polybe, et celui-ci ne manque pas de donner sur ce sujet des détails très-précis. (Pol., VI, 20.)

Il y avait pour le service militaire des conditions d'âge, de taille, de force et de naissance, et le manque d'une des qualités requises était une cause d'exclusion. Mais il ne faut pas confondre ces causes d'exclusion avec les causes d'exemption. Etre exclu du service était presque un déshonneur; en être dispensé était un avantage. Il y avait trois genres de dispenses : on les appelait *vacatio justa, necessaria, honoraria.* Les vieillards, les magistrats actuellement en charge, les sénateurs, le grand pontife et le flamine de Jupiter jouissaient de la dispense légitime, *vocatio justa.* A partir d'Adrien, les médecins eurent le même privilége. La dispense nécessaire, *necessaria* ou *causaria*, appartenait à deux qui, par suite de leur santé, étaient incapables de servir. La troisième exemption, *honoraria*, se donnait en récompense d'un grand service rendu à l'Etat et était très-rare; le sénat et le peuple pouvaient également l'accorder.

Le serment militaire était l'acte le plus important de l'*enrôlement :* du citoyen libre il faisait un soldat en l'attachant au service de la République par le lien le plus sacré. Ce serment se composait de deux formules bien distinctes. La première, qui se prononçait immédiatement après la levée, consistait à jurer de se rendre à la première convocation des consuls, de faire son possible pour exécuter leurs ordres et de ne point quitter l'armée sans leur permission. Un seul prononçait la formule, et les autres, en passant devant les tribuns, juraient aussi en disant simplement : « Moi de même. » La seconde partie n'était exigée des enrôlés que lorsqu'ils étaient classés dans leurs différents corps; la voici : « A l'armée, sous les consuls ***, à dix milles à la ronde, ni seul, ni avec plusieurs, je ne commettrai par ruse ou méchanceté aucun vol. Jamais la peur ne me fera quitter mon drapeau pour prendre la fuite, et je ne sortirai des rangs que pour ramasser un javelot, frapper un ennemi ou sauver un citoyen. »

Mais toutes ces formalités demandaient un certain temps, et il arrivait telle circonstance où il était impossible de les observer. Dans les alarmes soudaines, dès que le consul et le sénat avaient déclaré que la République était en péril, on arborait deux drapeaux sur le Capitole, l'un rouge pour les fantassins, l'autre verdâtre pour les cavaliers; les tribunaux étaient fermés, et tous les citoyens, quittant la toge et prenant le *sagum* (habit militaire), se réunissaient à la hâte pour prêter tous ensemble le serment : c'est ce qu'on appelait *conjuratio.* Tite-Live raconte comment le dictateur Quintus, pour aller au secours du consul Minutius, rassembla les citoyens au Champ-de-Mars, les enrôla et les emmena tous armés dans le même jour.

L'*evocatio* était une troisième forme de levée. Le sénat faisait nommer des commissaires, *conquisitores*, qui parcouraient les campagnes et les villes, recherchant et enrôlant les hommes de condition libre. Ce ne fut d'abord que dans les grands dangers qu'on eut recours à ce mode d'*enrôlement;* mais on s'en servit régulièrement quand les Italiens furent devenus citoyens romains. Alors les généraux et leurs lieutenants purent lever dans toutes les provinces de l'Italie le nombre d'hommes déterminé par le sénat. Bientôt même, par suite des guerres civiles, les généraux s'arrogèrent le droit de créer des légions à leur volonté, et les anciennes règles furent mises en oubli. Avec Auguste se forma un *corps régulier* de légions permanent. Chaque légion eut sa province, et le général chargé d'une guerre trouva toujours des troupes à sa disposition : on n'eut plus besoin que de recrues, et l'*enrôlement* de ces recrues ne put être fait que par l'empereur, qui en détermina le nombre.

— Hist. mod. L'*enrôlement* libre, ou engagement, concourt encore de nos jours au recrutement de l'armée française.

Après avoir été quelque temps le seul, puis un des principaux moyens de composer notre force militaire, l'*enrôlement* n'est plus aujourd'hui considéré que comme très-secondaire. Il en est de même chez presque toutes les autres puissances européennes : l'Angleterre est la seule qui emploie aujourd'hui ce mode de recrutement à l'exclusion de tout autre.

En France, l'*enrôlement* libre proprement dit n'apparaît guère qu'au temps des compagnies d'ordonnance. Sous Richelieu, les tyrannies locales étaient si fortes, les lois si souvent violées dans les opérations du tirage au sort, que beaucoup de jeunes gens, convaincus que l'injustice seule les désignait pour le *service du roi*, désertaient : ils préféraient les métiers périlleux, mais indépendants, de contrebandiers ou de faux sauniers à un service où ils n'avaient aucune chance d'avancement, les grades étant réservés à la seule noblesse.

Sous Louis XIV et sous Louis XV, il devint fort difficile de recruter une armée suffisante. On fut forcé d'envoyer dans les provinces des racoleurs, à qui l'on donnait un salaire fixe, plus une prime pour chaque soldat engagé. Cette prime variait suivant la taille et la beauté du sujet. On sait de quels moyens odieux se servaient ces racoleurs, pour augmenter leurs profits. V. RACOLEUR.

La Révolution de 1789 vint enfin mettre un terme à ces infamies. L'*enrôlement* devint tout à coup facile : le peuple courait avec enthousiasme combattre pour la patrie.

— *Enrôlements volontaires de* 1792 *et* 1793. Aucune nation n'a offert au monde un spectacle aussi grand que la France en 1792 et 1793. Pour défendre sa liberté, à peine conquise et déjà menacée de toutes parts, tout citoyen devint un soldat. Six cent mille volontaires inscrits aux municipalités voulurent marcher à la frontière. Les fédérés pacifiques de 1790 devinrent les bataillons frémissants et enthousiastes de 1792 et 1793. A leur tête ils mirent des hommes de génie, sergents sous l'ancien régime, et qui, sans la Révolution, seraient restés sergents, mais que le peuple avait déjà reconnus dignes de le commander : c'étaient Hoche, Marceau, Kléber, Desaix, Masséna, Bernadotte, Soult, etc.

Ils s'avançaient vers la frontière aux mâles accents de la *Marseillaise*, et d'autres les suivaient sans cesse : la nation entière se levait aux éclats terribles de la voix puissante de Danton; le drapeau noir flottait aux fenêtres de l'Hôtel de ville; le canon tonnait d'heure en heure; des tribunes se dressaient sur toutes les places; les jeunes gens les entouraient et se hâtaient de se faire inscrire; les vieillards et les femmes apportaient à la maison commune leurs épargnes ou même leur argenterie, pour équiper et entretenir les volontaires; les riches donnaient une partie de leur fortune; les pauvres n'avaient que leur sang, ils le prodiguaient : la France n'avait qu'une voix; les mères elles-mêmes encourageaient leurs fils à partir.

A moitié armés, à peine vêtus, mal nourris, ces volontaires, sans expérience et sans instruction militaire, allaient prouver à l'Europe coalisée qu'un peuple n'a rien à craindre quand il est soutenu par la conscience de son droit et l'amour de la liberté.

Quand, l'ennemi chassé du territoire français, la guerre fut portée hors de nos frontières, la conscription (1798) remplaça en grande partie l'*enrôlement* libre dans la formation de l'armée; mais l'*enrôlement* subsista pareillement. Il subsiste encore ainsi aujourd'hui.

Depuis 1815, le peuple, plus instruit, plus intelligent et plus heureux, préfère le travail à la vie oisive des garnisons; aussi les *enrôlements* libres ont-ils considérablement diminué. V. CONSCRIPTION, ENGAGEMENT.

Enrôlements volontaires en 1792 (LES), tableau de Vinchon; musée de Versailles. Le président de l'Assemblée législative a prononcé la formule solennelle : *Citoyens, la patrie est en danger!* Les séances ont été déclarées permanentes; des coups de canon tirés de moment en moment annoncent la crise. Des amphithéâtres sont élevés sur les places publiques; des officiers municipaux s'y installent et inscrivent les noms des citoyens qui viennent s'enrôler volontairement pour se porter aux frontières menacées. Dans cette grave circonstance, toutes les animosités s'oublient, les opinions les plus opposées se réunissent dans l'intérêt commun. Vergniaud, Barbaroux, Brissot et d'autres girondins, ainsi que Marat, Camille Desmoulins, Robespierre, André Chénier, animent par leur influence le dévouement patriotique. C'est sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où les enrôlements se font en plus grand nombre, que M. Vinchon nous transporte. En avant de l'amphithéâtre, le général Dumouriez encourage les citoyens dans cet élan national et, près de lui, Pétion, maire de Paris, promet aux mères éplorées que la ville subviendra aux besoins des enfants en l'absence des pères. Des femmes, parmi lesquelles on remarque Mme Roland, remplissent les tribunes et applaudissent à ce noble entraînement. Plus loin on distribue des armes. A la tête de cette jeunesse qui part si ardente, si courageuse, si unanime, on distingue le jeune Gouvion-Saint-Cyr, alors officier et qui fut nommé général deux ans plus tard.

Ce tableau, qui a figuré au Salon de 1850 et à l'Exposition universelle de 1855, a été jugé sévèrement par la critique. M. Louis de Geofroy a reproché à l'artiste d'avoir habillé les *Enrôlés* à la façon de l'Opéra-Comique : « Quelle appétissante jeunesse aux joues blanches et roses! Voilà des chérubins qui feront bien des ravages partout où on les conduira. » M. Paul Rochery a porté un jugement analogue : « M. Vinchon, a-t-il dit, est un homme d'une imagination très-riante. L'histoire de la Révolution ne lui inspire point de sombres pensées. Voyez plutôt son *Enrôlement des volontaires de* 1792. Quelle fraîcheur de coloris! Quels jolis soldats aux joues roses et aux lèvres vermeilles! Ce ne sont plus ces *fils de la République* de Béranger, qu'on vit

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la gloire aller du même pas.

M. Vinchon a changé tout cela. Fi donc! des soldats en guenilles! Ses volontaires sont tous gens bien vêtus et n'ayant d'enthousiasme que ce qu'il en faut pour garder un teint toujours fleuri et emboîter le pas avec précision. Ces jeunes guerriers sont trop bien appris, d'ailleurs, pour se livrer à des manifestations extravagantes devant M. Pétion, M. Robespierre et M. Desmoulins, qui veillent, tout de neuf habillés, à ce que la cérémonie se passe avec décence. » M. Gebauer a constaté aussi que le tableau de M. Vinchon ne donne aucune idée de l'agitation et de l'enthousiasme populaire : « Ces jeunes hommes, ayant à leur tête Gouvion-Saint-Cyr, qui défilent devant le maire de Paris et le général Dumouriez, représentent tout aussi bien un défilé quelconque que le départ de volontaires pour l'armée. Et d'abord, pourquoi avoir choisi ce moment? Le tableau n'eût-il pas eu plus de mouvement, plus d'animation, s'il avait montré des hommes de toutes classes et de tout âge se précipitant vers les amphithéâtres pour se faire inscrire? Tel qu'il est conçu, le tableau de M. Vinchon a cependant du mérite, et ce n'est pas sans un talent véritable que l'on compose et que l'on exécute des toiles de cette dimension. »

Avant M. Vinchon, un artiste d'un talent bien supérieur, M. Couture, avait entrepris de représenter sur la toile les *Enrôlements volontaires de* 1792. Il commença cette composition un peu avant 1848; il exécuta plusieurs études isolées qui furent exposées publiquement et montrèrent qu'il savait tirer un excellent parti des costumes de la Révolution; mais, par des raisons diverses et qui n'ont jamais été bien connues, le tableau, qui était impatiemment attendu, ne fut point achevé.

ENRÔLER v. a. ou tr. (an-rô-lé — du préf. *en*, et de *rôle*). Inscrire sur un rôle : ENRÔLER *des soldats.* ENRÔLER *des ouvriers.*

— Fig. Engager, faire entrer : *Voltaire* ENRÔLA *tous les amours-propres dans cette ligue insensée.* (Chateaub.)

S'enrôler v. pr. Entrer au service militaire : S'ENRÔLER *dans l'infanterie.*

— Par ext. S'affilier à un parti, à une société, à une coterie : *Shakspeare* S'ÉTAIT ENRÔLÉ *dans une troupe de comédiens.*

ENRÔLEUR s. m. (an-rô-leur — rad. *enrôler*). Celui qui négociait les enrôlements militaires. ‖ On dit plus ordinairement RACOLEUR.

ENROQUER v. a. ou tr. (an-ro-ké). Pêche. Laver les morues dans l'eau de mer, après les avoir tranchées.

ENROUÉ, ÉE (an-rou-é) part. passé du v. Enrouer. Sourd et voilé, en parlant de la voix : *Avoir la voix* ENROUÉE.

J'aime, après les combats, qu'une voix enjouée
Rie, et des cris de guerre encore tout *enrouée*,
Chante les houris et l'amour.
V. HUGO.

‖ Dont la voix est sourde et voilée :

Seule, errant à pas lents sur l'aride rivage,
La corneille *enrouée* appelle aussi l'orage.
DELILLE.

ENROUEMENT s. m. (an-roû-man — rad. *enrouer*). Altération de la voix, caractérisée par l'émission sourde et voilée des sons : *Mon* ENROUEMENT *dure depuis trois jours.*

— **Encycl.** Pathol. Sous l'influence de l'*enrouement*, la voix devient sourde et voilée. Cette altération, qui se retrouve dans toutes les maladies qui ont leur siége dans le larynx, est plutôt un symptôme qu'une affection proprement dite. On observe de l'*enrouement* lorsqu'un corps étranger s'est introduit dans le larynx : dans l'angine laryngée, dans le croup, dans l'œdème de la glotte, dans la phthisie laryngée. Lorsque cette altération de la voix persiste et passe à l'état chronique, elle est souvent produite, soit par une ulcération syphilitique, soit par une ulcération tuberculeuse des cordes vocales. Dans ce dernier cas, elle coexiste avec la tuberculisation des poumons et elle est quelquefois le premier symptôme qui révèle la phthisie pulmonaire. On observe aussi de l'*enrouement* à la suite d'un rhume ou d'un mal de gorge peu sérieux. En pareil cas, cette altération de la voix disparaît vite et n'a pas de gravité. Ainsi que nous l'avons dit, l'*enrouement* est plutôt un symptôme qu'une maladie, et, par conséquent, n'exige pas de traitement particulier. Les moyens employés pour combattre la maladie principale conviennent toujours au traitement de l'*enrouement*, et le seul conseil à donner sera de parler le moins possible, afin d'éviter au larynx une des plus grandes causes d'irritation.

ENROUER v. a. ou tr. (an-rou-é — de *en*, et du latin *raucus*, le même, suivant Eichhoff, que le grec *russos* et le sanscrit *ruksas*, rude, de la racine sanscrite *ruks*, hérisser, rider, grec *russoô*, latin *rugo*, allemand *rauhe*, lithuanien *raukin.* Peut-être pourrait-on songer aussi à la racine sanscrite *rac*, retentir, gronder; persan *rakidan*, murmurer de colère; grec *rôkaô*, grincer des dents; ancien allemand *rohôn*, rugir; irlandais *racaim*, bruire, babiller, *racan*, bruit; kymrique, *rhochi*, gronder; armoricain *raka*, coasser; lithuanien *rekti*, crier; ancien slave *reshci*, *reka*, parler; russe *rykati*, polonais *rykac*, rugir, *rzekot*, coassement, etc.). Rendre sourde et voilée la voix de : *Son plaidoyer de cinq heures l'*A ENROUÉ. *Le brouillard m'*A ENROUÉ.

— Absol. : *Un courant d'air peut* ENROUER *subitement.*

S'enrouer v. pr. Contracter un enrouement : S'ENROUER *à crier. Votre voix* S'ENROUE.

— **Antonyme.** Désenrouer.

ENROUILLÉ, ÉE (an-rou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Enrouiller : *Du métal* ENROUILLÉ. *Une casserole* ENROUILLÉE.

ENROUILLEMENT s. m. (an-rou-lle-man; *ll* mll. — rad. *enrouiller*). Action de s'enrouiller; état de ce qui est enrouillé : *L'*ENROUILLEMENT *du fer est très-rapide.*

ENROUILLER v. a. ou tr. (an-rou-llé; *ll* mll. — du préf. *en*, et de *rouiller*). Rendre rouillé, développer la rouille sur : *L'humidité* ENROUILLE *le fer.* ‖ On dit plus ordinairement ROUILLER.

— Fig. Rendre lourd, enlever la verve, la vigueur à : *L'oisiveté* ENROUILLE *l'esprit. La province* ENROUILLE *un homme.* (Acad.)

S'enrouiller v. pr. Se couvrir de rouille : *Le fer* S'ENROUILLE *dans l'eau.* ‖ On dit plutôt SE ROUILLER.

ENROULAGE s. m. (an-rou-la-je — rad. *enrouler*). Action d'enrouler : ENROULAGE *du fil.* ENROULAGE *d'une corde.*

ENROULÉ, ÉE (an-rou-lé) part. passé du v. Enrouler. Mis en rond : *Corde* ENROULÉE *sur un treuil. Serpent* ENROULÉ *sur lui-même.*

— Entom. Se dit des chenilles vivant dans l'intérieur des feuilles qu'elles roulent en cornet, telles que les pyrales ou tordeuses.

— s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes marins, comprenant ceux dont la coquille a la spire presque entièrement enveloppée par le dernier tour; tels sont les genres ovule, porcelaine, tarière, ancillaire, olive et cône.

ENROULEMENT s. m. (an-rou-le-man — rad. *enrouler*). Action d'enrouler, de s'enrouler; état de ce qui est enroulé : *L'*ENROULEMENT *des feuilles dans le bourgeon.*

— Objet disposé en spirale : *Bordures de buis formant des* ENROULEMENTS.

— Archit. Ornement dont les lignes sont contournées en forme de spirale.

— Techn. Sorte de volute très-usitée dans les ouvrages de serrurerie.

— Chir. Accident qui consiste en ce que le cordon ombilical se trouve enroulé autour du corps, du cou ou d'un membre du fœtus.

— Bot. Déformation qui consiste en ce que les organes axiles sont roulés sur eux-mêmes et courbés du haut en bas.

— **Encycl.** En architecture, on appelle *enroulements* les volutes des chapiteaux ionique et corinthien, ainsi que les parties latérales des consoles et des modillons qu'on sculpte dans les entablements. Au XVIIe siècle, les architectes italiens, sous l'influence fâcheuse de Borromini, talent maniéré, se livrèrent à une véritable débauche d'*enroulements.* On en était venu à ne plus considérer tous les membres constitutifs de l'architecture que comme des formes nées du hasard ou tributaires du caprice. Les profils de la modénature furent regardés comme une pâte où l'on pouvait pétrir tous les contournements que la fantaisie suggérait. Cette manie d'*enroulements* engendra les genres décoratifs *rocaille* et *rococo*, en envahissant l'ornementation intérieure des édifices. Les retables des autels, les grilles, les portes, les meubles, tout fut contourné.

— En horticulture, on appelle *enroulements* de parterre des plates-bandes de semis ou de gazon contournées en spirale et que les jardiniers appelaient autrefois des *rouleaux.* Ces sortes de dessins étaient fort à la mode dans les jardins réguliers; on en voyait dans les grands parterres du jardin des Tuileries et autres semblables.

ENROULER v. a. ou tr. (an-rou-lé — du préf. *en*, et de *rouler*). Rouler, plier plusieurs fois en rond sur soi-même ou autour d'un objet : *Le serpent* ENROULE *son corps.* ENROULER *un drapeau autour d'une hampe. Les singes* ENROULENT *leur queue autour des branches.* (Buff.)

S'enrouler v. pr. Etre enroulé; se disposer en plusieurs ronds sur soi-même ou autour d'un objet : *La plupart des plantes grimpantes* S'ENROULENT *autour d'arbres vigoureux.*

ENROULEUR, EUSE adj. (an-rou-leur, euze — rad. *enrouler*). Qui sert à enrouler certains objets : *Les cylindres* ENROULEURS.

ENROULOIRE s. f. (an-rou-loi-re — rad. *enrouler*). Techn. Pièce de bois transversale qui fait partie de certains métiers à tisser, et sur laquelle passe l'étoffe avant de s'enrouler sur le déchargeoir. ‖ Syn. de POITRINIÈRE.

ENROUTINÉ, ÉE adj. (an-rou-ti-né — du préf. *en*, et de *routine*). Livré à la routine : *On a fait de chacune des parcelles du travail l'objet d'une profession particulière, de laquelle le travailleur,* ENROUTINÉ, *hébété, ne s'échappe plus.* (Proudh.)

ENRUBANNÉ, ÉE (an-ru-ba-né) part. passé du v. Enrubanner. Garni, paré de rubans : *Chapeau* ENRUBANNÉ.

Hercule, *enrubanné*, file aux genoux d'Omphale,
Et Diogène dort sur le sein de Laïs.
TH. DE BANVILLE.

ENRUBANNER v. a. ou tr. (an-ru-ba-né — du préf. *en*, et de *ruban*). Garnir, orner de rubans : ENRUBANNER *un chapeau, une canne.*

Le ministre grattait son front pour deviner
Quel frac son ordonnance allait *enrubanner.*
ANCELOT.

S'enrubanner v. pr. Se couvrir, se parer de rubans : *Les femmes aiment à* S'ENRUBANNER.

ENRUE s. f. (an-rû). Agric. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

ENS s. m. (ainss — mot lat., part. prés. du v. *esse*, être). Philos. scolast. Etre par excellence.

— Chim. Nom par lequel on désignait autrefois divers composés chimiques.

— **Encycl.** Par le mot *ens*, Paracelse désignait la puissance occulte qu'il croyait que certains êtres avaient sur l'organisme. Tels étaient les *ens Dei, astrorum, naturale, virtutis, morborum.*

On désigna aussi sous ce nom divers composés chimiques. L'*ens primum* était une teinture qui devait convertir un métal (demi-métal) en un métal noble. L'*ens Veneris* de Bogle est le produit de la sublimation de deux parties de sel ammoniac et d'une partie de résidu de la distillation du vitriol bleu : c'est un chlorure ammonico-cuprique. On a préconisé l'*ens Veneris* dans le rachitisme, le choléra. L'*ens Martis* est un composé analogue, dans lequel le résidu du vitriol bleu est remplacé par celui de la distillation du vitriol vert. C'est un chlorure ammonico-ferrique.

ENS (*Anisia*, *Ensium civitas*), ville d'Autriche, dans la haute Autriche, à 19 kilom. N. de Steyer, sur la rive gauche de l'Ens, près de son embouchure dans le Danube; 5,000 hab. Brasseries; fabriques de toiles, de cotonnades, de rubans et de quincaillerie. Commerce autrefois florissant. On y remarque l'ancien château des archiducs d'Autriche, le château d'Enseck, qui appartient aux princes d'Auersberg, et les murailles construites avec la rançon de Richard Cœur de Lion. Ens est une ville très-ancienne, ainsi que l'attestent bon nombre d'antiquités romaines qu'on y a trouvées. En 1336, l'Autriche et la Bohême y signèrent un traité de paix.

ENS, rivière de l'empire d'Autriche. Elle prend sa source en Styrie, à 17 kilom. S. de Rastadt, qu'elle arrose, coule ensuite de l'O. à

l'E., dans une vallée étroite et profonde, encaissée par des rochers, baigne le village d'Hifton, se dirige au N., arrose Steyer, Ens, et se jette dans le Danube après un cours de 307 kilom. Elle reçoit, à droite, la Salza, à gauche, la Steyer, et n'est navigable, pour trains et petits bateaux, qu'à partir de Steyer. L'Ens, en sortant de la Styrie, traverse l'archiduché d'Autriche ou Autriche propre, qu'elle divise en deux parties : basse Autriche, ou pays au-dessous de l'Ens, cap. Vienne; et haute Autriche, ou pays au-dessus de l'Ens, capit. Lintz.

ENS (Gaspard), historien allemand, né à Lorch, au XVIIe siècle. Il se fixa à Cologne en 1603 et passa vingt-cinq ans de sa vie à écrire, pour des libraires de cette ville, des livres dont le principal mérite était, pour lui, de lui procurer de l'argent. Aussi ses ouvrages sont-ils plus nombreux que soignés. Nous citerons : *Historia bellorum Danorum sub Frederico II* (Francfort, 1593, in-fol.); *Mercurius gallo-belgicus* (Cologne, 1604 et suiv., in-12); *Rerum hungaricarum historia* (Cologne, 1604, in-8o), avec un appendice (Cologne, 1608, in-4o); *Fama austriaca* (Cologne, 1617); *Mantissa apophthegmatum* (Cologne, 1620, in-12); *Principis consiliarius* (Cologne, 1624); *Pharus politicus duplex* (Cologne, 1625, in-8o); *Thaumaturgus mathematicus* (Cologne, 1628), etc.

ENS (Jean), théologien hollandais, né à Quadyck (West-Frise) en 1682, mort à Utrecht en 1732. Il fit ses études à Leyde et fut nommé ministre à Beets, puis professeur de théologie à Lingen. En 1709, il fut placé à la tête de l'église d'Utrecht, et, l'année suivante, nommé professeur extraordinaire à l'école de cette ville. « C'était, dit Fabricius, un homme très-érudit, de beaucoup de lecture, savant dans la langue grecque et l'histoire ecclésiastique, mais de mœurs singulières, mangeant, buvant et se couchant selon ses goûts, sans consulter l'usage ou la raison; il abrégea ses jours par ce mode d'existence. » On a de lui : *Bibliotheca sacra, sive Diatribe de librorum Novi Testamenti canone* (Amsterdam, 1710, in-8o); *Observations sur les chapitres* XI *et* XII *d'Isaïe* (Amsterdam, 1713, in-8o); *Oratio de persecutione Juliani* (Utrecht, 1720, in-4o); *De Academiarum omnium præstantissima* (Utrecht, 1728, in-4o). Après la mort d'Ens, on publia son livre des *Formules*, en hollandais (1733, in-4o).

ENSABLÉ, ÉE (an-sa-blé) part. passé du v. Ensabler. Couvert de sable : *Une prairie* ENSABLÉE *par les inondations.* ‖ Enfoncé dans le sable : *Une barque* ENSABLÉE.

— Fig. Immobilisé, arrêté, empêché : *L'improvisateur a fait fausse route; le voilà* ENSABLÉ.

ENSABLEMENT s. m. (an-sa-ble-man — rad. *ensabler*). Amas de sable formé dans le lit d'une rivière ou dans une terre à la suite d'une inondation : *L'*ENSABLEMENT *d'un champ, d'une prairie. On a canalisé certaines rivières que les sécheresses, l'*ENSABLEMENT *rendent impraticables.* (Proudh.)

ENSABLER v. a. ou tr. (an-sa-blé — du préf. *en*, et de *sable*). Couvrir ou engorger de sable : *Les inondations* ENSABLENT *souvent les terres voisines des cours d'eau. L'effet naturel de la barre est d'arrêter la marche des sables et d'*ENSABLER *ainsi l'embouchure des fleuves.*

— Faire échouer sur le sable : *Le batelier nous* A ENSABLÉS. (Acad.)

— Pêche. *Ensabler un filet*, Le tendre sur un fond de sable.

S'ensabler v. pr. Echouer sur le sable : *La barque* S'EST ENSABLÉE.

— Fig. Etre arrêté, empêché dans sa marche, dans ses progrès : *Croyant avoir, par cette manœuvre, délivré le bateau de ma fortune du péril de* S'ENSABLER, *je ne craignis plus rien.* (Le Sage.)

ENSABOTAGE s. m. (an-sa-bo-ta-je — rad. *ensaboter*). Action d'ensaboter : *L'*ENSABOTAGE *des projectiles creux.*

ENSABOTÉ, ÉE (an-sa-bo-té) part. passé du v. Ensaboter. Chaussé de sabots : *Avoir les pieds* ENSABOTÉS. *Une paysanne* ENSABOTÉE.

— Enrayé au moyen d'un sabot : *Une roue* ENSABOTÉE.

— Artill. Mis dans un sabot : *Boulet* ENSABOTÉ.

— s. m. Membre d'une secte de vaudois, ainsi nommés à cause des chaussures grossières qu'ils portaient. ‖ On trouve aussi ENSABATÉ, ce qui paraît être une fausse leçon.

ENSABOTEMENT s. m. (an-sa-bo-te-man — rad. *ensaboter*). Action ou manière d'enrayer une voiture au moyen d'un sabot.

— Artill. Manière d'ensaboter un boulet.

ENSABOTER v. a. ou tr. (an-sa-bo-té — du préf. *en*, et de *sabot*). Mettre des sabots à : ENSABOTEZ *donc votre garçon, au lieu de le laisser aller nu-pieds.*

— Enrayer au moyen d'un sabot : ENSABOTER *une roue à la descente.*

— Artill. *Ensaboter un projectile*, Le lier au sachet ou à la gargousse renfermant la poudre, par l'intermédiaire d'une pièce de bois ou de fort carton appelée *sabot*, sur laquelle on le maintient au moyen de bandelettes de fer-blanc ou de rubans de fil disposés en croix.

ENSACHÉ, ÉE (an-sa-ché) part. passé du v. Ensacher. Mis en sac : *Du blé* ENSACHÉ. *Une fois* ENSACHÉES, *les olives sont portées en charrette dans le grenier du propriétaire ou du moulin, pour y attendre leur tour de mouture.* (E. de Combaud.)

ENSACHEMENT s. m. (an-sa-che-man — rad. *ensacher*). Action d'ensacher, de mettre en sacs : *L'*ENSACHEMENT *du blé.*

ENSACHER v. a. ou tr. (an-sa-ché — du préf. *en*, et de *sac*). Mettre en sacs : ENSACHER *des grains, des noix.*

ENSACHEUR s. m. (an-sa-cheur — rad. *ensacher*). Ouvrier employé à mettre des denrées en sacs.

ENSADE s. m. (an-sa-de). Bot. Espèce de figuier des Indes, dont l'écorce et les feuilles servent à faire des tissus. Syn. de BANIAN.

ENSAFRANÉ, ÉE (an-sa-fra-né) part. passé du v. Ensafraner : *Une étoffe* ENSAFRANÉE.

ENSAFRANER v. a. ou tr. (an-sa-fra-né — du préf. *en*, et de *safran*). Techn. Teindre couleur de safran : ENSAFRANER *des étoffes.*

ENSAISINÉ, ÉE (an-sè-zi-né) part. passé du v. Ensaisiner : *Tenancier* ENSAISINÉ.

ENSAISINEMENT s. m. (an-sè-zi-ne-man — rad. *ensaisiner*). Féod. Action d'ensaisiner; acte par lequel on ensaisine : *Le seigneur de qui relevait le domaine donnait l'*ENSAISINEMENT *ou investiture sur l'exhibition du contrat d'acquisition; l'acte d'*ENSAISINEMENT *se mettait à la marge du contrat.*

— Dr. cout. *Ensaisinement des rentes constituées*, Formalité qui conférait au créancier d'une rente un droit de préférence sur les autres créanciers dont la rente n'avait été ensaisinée que postérieurement.

ENSAISINER v. a. ou tr. (an-sè-zi-né — du préf. *en*, et de *saisine*). Dr. féod. Reconnaître par un acte le nouveau tenancier, le mettre en possession.

— Dr. cout. *Ensaisiner une rente*, La reconnaître par acte authentique.

ENSAL, ALE adj. (ain-sal — du lat. *ensis*, épée). Qui a la forme d'une épée.

— Anc. chir. *Cautère ensal*, Instrument dont on se servait pour cautériser.

ENSANGLANTÉ, ÉE (an-san-glan-té) part. passé du v. Ensanglanter. Couvert de sang, souillé de sang : *Des vêtements* ENSANGLANTÉS. *Une main* ENSANGLANTÉE. *Il avait la tête tout* ENSANGLANTÉE.

. . . Des fleuves français les eaux *ensanglantées*
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.
VOLTAIRE.

Sur des rameaux féconds l'homme cueillait la vie;
Un lait pur l'abreuvait de ses flots argentés,
Et sa timide faim n'était pas assouvie
De mets *ensanglantés*.
LEBRUN.

— Par ext. Où il est question de sang, de carnage : *Toutes les pages de notre histoire sont* ENSANGLANTÉES, *ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires.* (Mme de Staël.) ‖ Déshonoré par le meurtre, par l'effusion du sang : *Une main* ENSANGLANTÉE *devrait être indigne de tenir le sceptre.*

— Poétiq. Qui a la couleur du sang :

Au premier plan les rocs, au second les donjons
D'un château dentelant de ses flèches aiguës
Un ciel *ensanglanté* semé d'îles de nues.
TH. GAUTIER.

— Blas. Se dit du pélican lorsqu'il a la poitrine tachée de sang, et de quelques autres animaux lorsqu'ils ont la gueule sanglante; se dit aussi des animaux dont le sang coule, des armes et autres pièces qui sont teintes de sang : *De Chapus de Pierredon : D'or, à la hure de sanglier de sable,* ENSANGLANTÉE *de pourpre, défendue d'argent, au chef de gueules.*

— Hist. nat. Qui est marqué de taches rouges ressemblant à des taches de sang.

— **Syn. Ensanglanté, sanglant, sanguinolent.** *Ensanglanté* représente un objet comme couvert d'un sang qui a coulé d'ailleurs, sans rien spécifier quant à celui qui a été la cause de cette effusion. *Sanglant* se dit de l'objet couvert du sang qu'il perd lui-même ou qu'il vient de faire couler par violence. *Sanguinolent* est un terme de médecine ou d'histoire naturelle; il ne se dit guère que des humeurs ou des matières mêlées de sang : *On montra au peuple la robe* ENSANGLANTÉE *de César. Pisistrate se blessa lui-même et se fit porter tout* SANGLANT *au milieu de la place publique. Le musc est une humeur* SANGUINOLENTE *qu'on tire d'un animal tout différent de la civette.*

ENSANGLANTER v. a. ou tr. (an-san-glan-té — du préf. *en*, et de *sanglant*). Mettre en sang, couvrir, souiller de sang : *D'un coup de poing il lui* ENSANGLANTA *la figure. Le chemin de Prague à Carlsbad s'allonge dans les ennuyeuses plaines qu'*ENSANGLANTA *la guerre de Trente ans.* (Chateaub.)

— Transformer en un combat sanglant : ENSANGLANTER *des jeux.* ‖ Représenter le meurtre sur : *Eschyle évite toujours d'*ENSANGLANTER *la scène.* (Nisard.)

— Déshonorer par l'effusion du sang : *Ce prince* A ENSANGLANTÉ *son règne. Que de meurtres* ENSANGLANTENT *l'histoire des héros!*

S'ensanglanter v. pr. Etre ensanglanté; se couvrir de sang : *Ne passez pas dans ces broussailles, vous allez* VOUS ENSANGLANTER.

— Fig. Se nuire à soi-même : *Le pamphlétaire se déchire et* S'ENSANGLANTE *les doigts aux ronces du chemin.* (Cormen.)

ENSATELLE s. f. (an-sa-tè-le — dimin. du lat. *ensis*, épée). Moll. Genre d'acéphales, formé aux dépens des solens et non adopté.

ENSAUVAGÉ, ÉE (an-sô-va-jé) part. passé du v. Ensauvager : *Beaucoup d'animaux de tout genre ont reculé devant l'homme; ils fuient* ENSAUVAGÉS, *perdent leurs arts naturels.* (Michelet.) *Le juif,* ENSAUVAGÉ *par la haine, est désormais sorti de l'humanité.* (H. Taine.)

ENSAUVAGER v. a. ou tr. (an-sô-va-jé — du préf. *en*, et de *sauvage*). Rendre sauvage : *L'habitude des guerres civiles* AVAIT ENSAUVAGÉ *les mœurs, et le désordre envahissait toutes les branches de l'administration.* (Sainte-Beuve.)

ENSCHEDE, ville de Hollande, prov. d'Over-Yssel, arrond. et à 22 kilom. S.-E. d'Almelo; 5,000 hab. Fabrication de toiles et de cotons; commerce de beurre et de fromages.

ENSE (Charles-Auguste VARNHAGEN D'), littérateur et homme politique allemand. V. VARNHAGEN.

ENSE (Rachel-Antoine-Frédérique MARKUS, dame VARNHAGEN D'), femme patriote allemande. V. VARNHAGEN.

ENSE ET ARATRO (*Par l'épée et par la charrue*), devise du citoyen qui sert son pays, en temps de guerre par son épée, en temps de paix par la charrue, c'est-à-dire par les travaux de l'agriculture.

« Le maréchal Bugeaud appliqua pendant plus de six années son génie à justifier sa noble devise : *Ense et aratro*. Il écrasa la grande insurrection excitée par Abd-el-Kader, vainquit le Maroc à Isly, attira des colons européens, fonda des villages, ouvrit des routes et poussa vivement la colonie dans la voie du progrès agricole. »
Colonel DE GONDRECOURT.

« Ce grand homme de guerre qui a tant fait pour l'Algérie, *ense et aratro*, consultait sa *rainette* avant de mettre ses troupes en marche pour une expédition. »
L. FIGUIER.

ENSECTIONNEMENT s. m. (an-sè-ksi-o-ne-man — du préf. *en*, et de *sectionnement*). Art. milit. Evolution opérée pour former la section d'infanterie.

ENSEIGNABLE adj. (an-sè-gna-ble; *gn* mll. — rad. *enseigner*). Qui peut être enseigné : *Le style, le goût ne sont pas des choses* ENSEIGNABLES.

ENSEIGNANT (an-sè-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Enseigner : *Combien l'on voit d'hommes* ENSEIGNANT *ce qu'ils ne savent pas!*

ENSEIGNANT, ANTE adj. (an-sè-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *enseigner*). Qui enseigne : *Jésus-Christ a promis d'être tous les jours avec ses apôtres et leurs successeurs* ENSEIGNANTS *et baptisants, jusqu'à la consommation des siècles.* (Gousset.) *Les journaux constatent les progrès de la littérature* ENSEIGNANTE *en Angleterre.* (X. Eyma.)

— Qui donne un enseignement, une leçon : *Il est des réactions inévitables,* ENSEIGNANTES, *magistrales, vengeresses.* (Chateaub.)

— *Corps enseignant*, Ensemble des personnes qui sont chargées de l'enseignement de la jeunesse : *Il n'y aura pas d'Etat politique fixe s'il n'y a pas de* CORPS ENSEIGNANT *avec des principes fixes.* (Napol. III.) ‖ Se dit plus particulièrement de l'Université de France : *Il est membre du* CORPS ENSEIGNANT.

— *Eglise enseignante*, Réunion des premiers pasteurs de l'Eglise catholique.

— Substantiv. Personne qui enseigne : *Si le droit de l'enseigné, comme celui de l'acheteur, est indubitable, celui de l'*ENSEIGNANT, *qui n'est qu'une variété du vendeur, en est le corrélatif.* (Proudh.)

ENSEIGNE s. f. (an-sè-gne; *gn* mll. — du latin *insignia*, pluriel du neutre *insigne*, qui est formé de *in*, en, et de *signum*, signe, et qui est également le primitif du mot moderne *insigne*. *Enseigne* signifie, en premier lieu, signe, marque distinctive, puis indice d'identité, d'authenticité, de vérité; de là les locutions : *A bonnes enseignes, à telles enseignes*. Enfin le mot s'est employé pour drapeau, pour porte-drapeau, puis, par extension, pour compagnie de soldats. *Enseigne* avait aussi, anciennement, selon Scheler, la valeur d'instruction, d'indication des marques de reconnaissance : *donner enseignes, montrer par enseignes*. C'est même de cette acception que cet étymologiste tire le verbe *enseigner*). Marque, indice servant à reconnaître quelque chose : *La sincérité est la mère de la vérité et l'*ENSEIGNE *de l'honnête homme.* (Diderot.) *L'affectation et les vices avantageux sont l'*ENSEIGNE *de la médiocrité.* (Mme Roland.)

— A signifié Renseignement : *Donner de bonnes* ENSEIGNES, *de fausses* ENSEIGNES.

— Indication que l'on met au-dessus de l'entrée d'un établissement commercial, pour indiquer la nature du commerce et souvent le nom du commerçant : *Un peintre d'*ENSEIGNES. *Milton naquit le 9 décembre 1608, dans la Cité de Londres, Bread-street, à l'*ENSEIGNE *de l'Aigle, augure et symbole.* (Chateaub.)

— Par ext. Indices extérieurs; profession que l'on affiche : *On ne passe pas dans le monde pour se connaître en vers, si l'on n'a mis l'*ENSEIGNE *de poëte; ni pour être habile en mathématiques, si l'on n'a mis celle de mathématicien.* (Pasc.)

L'*enseigne* fait la chalandise.
J'ai vu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros; les gens l'avaient prise
Pour maître tel qui traînait après soi
Force écoutants. Demandez-moi pourquoi.
LA FONTAINE.

— Drapeau, étendard : *Marcher* ENSEIGNES *déployées. Les* ENSEIGNES *romaines étaient des aigles.* (Acad.) ‖ Ancienne charge de porte-drapeau : *Acheter une* ENSEIGNE. ‖ Corps de troupes qui marchait sous une même enseigne : *Lever plusieurs* ENSEIGNES *d'infanterie.*

— Fig. Mot d'ordre, direction, inspiration qui guide la conduite : *Marcher sous les* ENSEIGNES *de quelqu'un.*

— Fam. *Etre logé à la même enseigne*, Eprouver les mêmes ennuis, les mêmes tribulations.

— Prov. *A bon vin point d'enseigne*, Les bonnes choses n'ont pas besoin d'être recommandées.

— Mar. *Enseigne du bord*, Pavillon placé à la poupe ou à la corne d'artimon. ‖ *Gaule d'enseigne*, Bâton de bois léger qui porte le pavillon d'un canot. ‖ On dit aussi MÂT DE PAVILLON.

— Anc. métrol. Largeur de trois aunes : *Cette pièce a quinze* ENSEIGNES.

— Techn. Marque que les ourdisseuses font à chaque tour de l'ourdissoir. ‖ Syn. peu usité de FILIGRANE.

— Loc. adv. *A bonnes enseignes*, Avec des garanties sûres; en connaissance de cause : *Il ne veut payer qu'*À BONNES ENSEIGNES. (Acad.)

— Loc. conjonct. *A telle enseigne* ou *A telles enseignes que*, Tellement que, la preuve est que : *Je m'en souviens;* À TELLES ENSEIGNES QUE *vous étiez deux bons enfants.* (Le Sage.) *Nous ne lui avons seulement pas demandé s'il avait besoin de nos services. — Si fait, si fait,* À TELLES ENSEIGNES QUE *c'est lui qui m'a demandé de l'argent.* (Scribe.)

— s. m. Nom donné autrefois à l'officier porte-drapeau et à certains officiers des gendarmes du roi, des gardes du corps et des mousquetaires : *Acheter une charge d'*ENSEIGNE.

— Mar. *Enseigne de vaisseau* ou simplement *Enseigne*, Officier d'un grade immédiatement au-dessous de celui de lieutenant de vaisseau, et équivalent à celui de lieutenant en premier d'artillerie. ‖ *Enseigne auxiliaire*, Capitaine au long cours admis dans la marine de guerre pendant un certain temps, et faisant fonction d'enseigne. ‖ *Enseigne de port*, Officier de marine chargé de la police générale d'un port de commerce.

— Diplom. Sceau : *Signé des* ENSEIGNES *impériaux.*

— **Epithètes.** Déployée, flottante, ondoyante, voltigeante, noble, guerrière, belliqueuse, glorieuse.

— **Encycl.** Hist. et cout. Dans un livre intitulé : *Ce qu'on voit dans les rues de Paris*, livre plein d'humour et parfois aussi plein d'érudition, Victor Fournel s'écrie : « Quel est le flâneur savant qui nous donnera l'histoire des *enseignes;* qui écrira les diverses péripéties, les transformations successives, les périodes de progrès et de décadence par où elles ont passé? »

Bien d'autres curieux et chercheurs avaient, avant V. Fournel, exprimé le même désir, depuis Sauval et Sainte-Foix jusqu'au bibliophile Jacob et à M. Ed. Fournier. Il semble qu'après avoir, comme lui, décliné leur compétence en telle matière, tous ont jugé le problème insoluble.

Les savants, les archéologues, les antiquaires ont, de tout temps, regardé comme ne méritant pas d'occuper leur attention, voire d'attirer leurs regards, ces signes peints ou sculptés, parlants ou allégoriques, symboliques, énigmatiques même, et souvent saugrenus, que placent sur leur enseigne MM. les boutiquiers.

Que l'on consulte toutes les bibliographies, depuis celle de M. Brunet jusqu'à celle de M. Ferdinand Denis, on n'y trouvera pas l'indication du plus petit bouquin écrit *ex professo* sur les *enseignes*. Pourtant le sujet en vaut la peine et le philologue aussi bien que l'historien trouverait profit à l'étudier.

Nous n'avons pas la prétention de remplir la lacune que n'ont pu combler des érudits, des chercheurs de profession; nous allons seulement résumer ici, à propos des vieilles *enseignes*, ce que nous avons trouvé éparpillé dans un grand nombre de bouquins, et, à propos de celles d'aujourd'hui, le résultat de nos flâneries, comme dit V. Fournel, à travers les rues de Paris et de quelques villes de France ou de l'étranger.

L'histoire ne saurait dire à quelle époque remonte l'usage des *enseignes*, pas plus qu'il ne lui serait facile de nous apprendre chez quel peuple cet usage s'introduisit d'abord. Tout ce que l'on sait, c'est que les *enseignes* ont une origine fort ancienne. A Rome, elles se composaient assez souvent d'un tableau peint à la cire rouge et représentant un sujet en rapport avec la profession ou la marchandise qu'elles annonçaient. Les bouchers suspendaient leur viande, parée de rameaux de myrte ou de bruyère; les crémiers avaient une vache peinte; les marchands de vin, deux hommes portant une amphore; les maîtres d'armes ou *lanistes*, un combat de gladiateurs, etc. Parfois, c'était quelque animal fabuleux ou une arme étrangère rappelant une victoire des Romains, telle que le fameux bouclier cimbre. On sait que Marius, après sa victoire sur ces barbares, avait fait ciseler sur son bouclier la figure d'un Gaulois tirant la langue, image populaire à Rome dès le temps de Torquatus, et qui servit ensuite d'*enseigne* à diverses catégories de marchands. On a retrouvé aussi à Pompéi de petits bas-reliefs en terre cuite ayant servi d'*enseignes*.

Pourquoi les auteurs grecs et latins ne nous parlent-ils pas des *enseignes* d'Athènes et de Rome? On aimerait à savoir celle que portait (car il en portait une) le cabaret où Socrate allait au milieu des portefaix du Pirée, des courtisanes du Céramique et des oisifs des jardins de l'académie boire du vin mêlé de miel. Pourquoi Aristophane ne nous l'a-t-il pas dit?

Pourquoi Horace ne nous a-t-il pas décrit l'*enseigne* de ce cabaretier Coranus, où il allait en compagnie d'Ovide, de Tibulle et de Properce? Et Cicéron, celle de ce Macula, dont il recommande le vin à son ami Lepta?

L'époque la plus riche en *enseignes* est le moyen âge. Toutefois, relativement à celles de Paris, on n'a aucun renseignement antérieur au XIIIe siècle, et c'est dans un document du règne de Philippe le Bel, le *Livre de la taille* (1272), qu'on en rencontre les premières traces.

Il faut rappeler tout d'abord que le numérotage des rues, ou plutôt des maisons, est fort récent. Avant que l'édilité parisienne prît cette détermination, chacun peut se figurer avec quelle difficulté un étranger, et même un Parisien d'un autre quartier, parvenait à découvrir l'habitation ou la boutique qu'il cherchait. Pour y réussir, il devait avoir recours à tous les indices topographiques : église, tour, porte, hôtel nobiliaire, four, etc. L'*enseigne* naquit alors et fut d'un puissant secours. Plus d'une rue même en prit le nom. Les rues de l'*Epée-de-bois*, de l'*Eperon*, du *Croissant*, de l'*Homme-armé*, de la *Femme-sans-tête*, de la *Licorne*, du *Plat-d'étain*, de l'*Arbre-sec*, du *Pot-de-fer*, de la *Harpe* et bien d'autres, reçurent leur dénomination d'*enseignes* représentant ces sujets divers. Il faut cependant faire une exception pour la rue de l'*Arbre-sec*, car, s'il est vrai que cette *enseigne* exista, elle avait été précédée d'un *arbre sec* véritable — lisez *potence* — planté au lieu dit la *Croix-du-trahoir*, qui correspond à la rue Saint-Honoré et à la fontaine qui en forme l'angle.

Mais l'histoire de l'*enseigne* ne devient *officielle* que vers le milieu du XVIe siècle. Une ordonnance de Moulins, de 1567, prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, de faire connaître au greffe de la justice des lieux leurs nom, prénoms, demeurances, *affectes* et *enseignes*.

Les curieux peuvent donc, dès cette époque, trouver au greffe de la justice, dans les archives municipales, dans les actes de tabellionage, ample moisson d'*enseignes*.

C'est ce qu'a fait Charles Nodier dans ses *Echantillons curieux de statistique*, mais en s'attachant seulement à celles des cabarets de Rouen, dont le parlement avait interdit l'entrée aux habitants de la ville, défendant à ceux qui les tenaient ouvertes d'*asseoir* désormais *aucun homme du lieu.*

L'*enseigne*, laissée tout d'abord au libre arbitre de chacun, fut, par un édit de Henri III, daté de 1577, décrétée d'utilité publique en ce qui concernait les aubergistes. Jusque-là, ces industriels se bornaient à accrocher au-dessus de la porte de leur établissement, au bout d'une perche, un bouquet de feuillage ou de fougères : de là le mot de *bouchon*, qui sert encore aujourd'hui à désigner un cabaret de chétive apparence.

Les diverses branches de commerce ne se laissèrent pas distancer par les hôteliers, et alors commença cette rivalité des *enseignes* qui forme un côté si curieux de notre histoire anecdotique. Chacun s'efforçant d'attirer l'attention de préférence au voisin, ce fut à qui imaginerait les sujets les plus singuliers, les plus bizarres, les plus capables de frapper l'esprit des passants. Quelquefois l'*enseigne* était pour ainsi dire parlante. Ainsi le gantier plaçait au-dessus de sa boutique un gant rouge gigantesque; le bottier une botte, digne du maréchal de Bassompierre buvant à la santé des treize cantons suisses; l'armurier, un mannequin cuirassé, etc., etc. Il fallut qu'en 1666 un arrêt du conseil intervînt, fixant les dimensions de l'*enseigne*, et en soumettant le changement ou la pose, avec ou sans potence, à un droit de voirie de quatre livres. Mais donnons, avant de poursuivre cet historique, quelques échantillons de l'esprit de nos ancêtres.

Il y a à peine un siècle, il n'était pas rare de trouver dans une *enseigne* le bon mot, le rébus, la pointe et l'épigramme réunis. On voyait en effet les *enseignes* suivantes : *A la roupie* (une roue et une pie); *A l'assurance* (un A dessiné au dessus d'une anse); *A la vieille science* (on voyait une vieille femme sciant une anse); *Au puissant vin* (un puits dont on tirait de l'eau, c'est-à-dire un puits sans vin); *Au bout du monde* (un globe, représentant la terre, surmonté d'un bouc); *Au bon coing* (*enseigne* de marchand de vin établi à un coin de rue, représentant un coing; il reste encore à Paris quelques échantillons de cette *enseigne*); *A l'épiscié* (un épi scié, *enseigne* calembour de l'épicerie); enfin *Au saint Jean-Baptiste* (*enseigne* du marchand de toiles, représentant un singe en batiste, c'est-à-dire un singe orné d'un col et de manchettes), etc., etc.

Chacun connaît les images d'Epinal intitulées : *Crédit est mort, mon oie* (monnaie) *fait tout*. Un cordonnier de la rue Saint-Jacques avait pour *enseigne* un tableau représentant un passant étendant la main droite sur une paire de chaussures neuves, tandis que sa main gauche essayait de s'emparer d'une oie grasse qui fuyait sous la table. Au-dessous on lisait :

Si tu prends les souliers, laisse au moins
là mon oie (la monnoie).

Venaient enfin les *enseignes* auxquelles présidait le caprice le plus extravagant, dans l'unique but, nous le répétons, de frapper plus encore qu'à l'aide d'un rébus ou d'une épigramme l'esprit des passants. Ainsi, il y eut : l'*Ane qui joue de la vielle;* le *Chat qui pêche;* le *Chat qui pelote* (illustré par Balzac); la *Chèvre qui danse* (*enseigne* que Victor Hugo a traduite au naturel et mise en scène dans sa *Notre-Dame-de-Paris*); la *Truie qui file*, ressuscitée récemment par un marchand de comestibles de la rue Saint-Antoine, et que l'on retrouve à Lyon et à Dijon. Un souvenir tragique, au dire de M. Amédée de Ponthieu, se rattache à cette *enseigne*, ou plutôt lui donna naissance : « En 1466, un pauvre diable de charlatan, nommé *Grillet* Soulart (un nom prédestiné comme on va le voir), donnait chaque jour, sur la place de Grève, deux représentations burlesques qui attiraient tout le populaire de Paris. Il avait dressé une truie à s'asseoir sur son derrière, à tenir une quenouille d'un pied et à manier un fuseau de l'autre. Assurément un pareil tour d'adresse ne pouvait être que l'œuvre du démon, sans l'intervention duquel l'homme le plus patient et le plus habile n'en serait jamais venu à bout. Aussi les juges de la prévôté de Paris le condamnèrent-ils à être brûlé vif, avec sa truie, en place de Grève, lieu ordinaire de ses représentations diaboliques, ce qui fut exécuté incontinent. »

Ajoutons, pour achever d'éclairer les Saumaise futurs, que l'idée bizarre de la *Truie qui file* paraît avoir fait partie, au moyen âge, des allégories en usage chez nos savants et si originaux sculpteurs et architectes de cathédrales; entre autres exemples, le portail de l'ancienne cathédrale de Saint-Pol de Léon, et le portail de la cathédrale de Chartres présentent l'emblème de la *Truie qui file*, qui paraît symboliser la Terre, cette grasse et féconde mère commune, sans cesse en activité et en travail pour amener à bonne fin toutes ses productions.

Quelques savants ont imaginé une autre explication, basée notamment sur ce que la ville de Chartres, où l'idole symbolique s'étale dans toute sa splendeur, était jadis la capitale du druidisme des Gaules. Suivant eux, le porc ou la truie, ayant été pour ainsi dire les armes parlantes des druides, et cet animal symbolisant la terre, on a voulu, à l'époque chrétienne, ridiculiser par la *truie qui file* un culte matériel.

Une autre *enseigne* longtemps en vogue, et dont on retrouve encore, même à Paris, mais surtout en province, un certain nombre d'échantillons, c'est celle du *Signe de la croix*. Cette enseigne, qui remonte, dit-on, à l'époque de la Ligue, et qui était une sorte de signe de ralliement pour les affiliés, représentait un cygne, dont la tête ou le corps était surmonté d'une croix blanche, rouge ou noire. Parfois le cou du cygne s'enlaçait autour de la croix plantée en terre.

L'*enseigne* du *Lion d'or*, encore très-fréquente chez les aubergistes, formait également un calembour significatif : elle représentait quelquefois un voyageur couché et endormi : *au lit on dort*. Mais l'effigie dorée du roi des animaux tenant une boule sous sa patte droite a prévalu.

Puisque nous en sommes au chapitre des hôtelleries et des auberges, ajoutons qu'avec le *lion d'or* les *enseignes* préférées de messieurs les taverniers d'autrefois étaient les suivantes : *Au soleil levant, Au soleil d'or, Au grand cerf* (le passage de ce nom, à Paris, a pris son nom d'une *enseigne* voisine), *A la galerie d'argent, Au croissant, Au chariot d'or, Au cheval blanc.* Cette dernière *enseigne* était accompagnée ordinairement de la phrase traditionnelle : *Ici on loge à pied et à cheval*, phrase que les aubergistes lettrés remplaçaient par ce distique :

Tout passant peut ici s'ébattre,
Qu'il ait deux pieds, qu'il en ait quatre.

Enfin, qui ne se rappelle le *Veau qui tette* et la *Pomme de pin*, ces cabarets à jamais célèbres, auxquels le *Grand Dictionnaire* a consacré des articles spéciaux? Qui sait si leur *enseigne* seule ne les a pas préservés de l'oubli?

Parmi les imprimeurs, la maison Didot, quai des Augustins, avait pour enseigne : *A la Bible d'or;* celle de Nivelle, rue Saint-Jacques, *Aux cigognes;* d'autres avaient un griffon portant une devise; d'autres un arbre, etc., etc., etc.

Les saints adoptés comme patrons par divers corps d'états leur servaient également d'*enseignes*. Saint Crépin, patron des cordonniers, saint Marcel avec son dragon, saint Denis portant sa tête dans ses mains, saint Michel monté sur le dragon, sont, au point de vue qui nous occupe, les images les plus populaires. Puis venaient les enseignes religieuses : *A l'image Notre-Dame, A Notre-Dame des Sept-Douleurs, de Pitié, des Rosiers; A Notre-Dame des champs; A la chaste Suzanne, Aux patriarches, A la Vierge d'airain, A Moïse, Au buisson ardent, Aux noces de Cana, A l'arche de Noé, A l'échelle de Jacob, A l'agneau pascal, Au fort Samson, A la descente du Saint-Esprit.* Le diable fournissait aussi son contingent : *Au secret du diable* (cette *enseigne* vient d'être reprise avec succès par les fabricants d'allumettes chimiques), *Au château du diable, A la corne du diable, A la marmite du diable.* Les enseignes mythologiques allaient de pair : *A la fontaine de Jouvence, Aux travaux d'Hercule, Aux Danaïdes, Au jugement de Pâris, Aux trois Grâces, A la toison d'or, A la boîte de Pandore, Aux forges de Vulcain* (cette *enseigne*, avec tableau, dont nous parlerons plus loin, s'étale encore près du boulevard de Sébastopol, non loin du quai), *Au tonneau de Bacchus, Au centaure, A l'éducation d'Achille* (visible rue des Lombards), etc.

Les *enseignes* littéraires ou légendaires n'étaient pas moins en vogue : *A la marmite de Gargantua, A Grandgousier, A Gargamelle, Aux moutons de Panurge, Aux quatre fils Aymon, Au moine bourru, Au cheval Bayard.* Suivant la tradition, le *moine bourru* parcourait les rues pendant la nuit et tordait le cou aux curieux imprudents qu'il rencontrait; d'autres fois, il brisait les portes et les vitres, comme un écolier tapageur. Le *cheval Bayard* était le cheval du célèbre Renaud de Montauban, lequel refusa toujours de le vendre à l'empereur Charlemagne, quelques trésors que l'illustre monarque lui en offrît.

Sous Louis XIV, l'*enseigne* devient purement facultative, et l'ordonnance de 1693 permet aux hôteliers de mettre, pour la commodité publique, telles *enseignes* que bon leur semblera, avec une inscription contenant les qualités portées par leurs lettres de permission. Enfin, le 17 septembre 1761, paraît une ordonnance du lieutenant de police de Sartines, enjoignant à toute personne qui se sert d'*enseignes* de les faire appliquer en forme de tableaux contre le mur des boutiques ou maisons, de telle sorte qu'elles n'aient pas plus de quatre pouces de saillie. C'est qu'à cette époque les *enseignes* étaient suspendues au bout d'une longue potence de fer, et ce n'était pas sans terreur que les passants voyaient se balancer sur leurs têtes un gant de bois trop grand pour la main du colosse de Rhodes, une botte dans laquelle aurait pu se cacher non-seulement le petit Poucet, mais encore et facilement ses sept frères; et dans les jours d'hiver, quand le vent s'engouffrait dans ces rues étroites et sombres, entre-choquant ces innombrables *enseignes* de tôle, on aurait dit, rapporte Dubreuil, un ouragan déchaîné à travers une forêt.

Nous venons d'esquisser à grands traits, d'après ce que nous savons, du moins, l'histoire de l'*enseigne*. Arrêtons-nous maintenant plus spécialement devant quelques-unes, que nous n'avons fait que citer en passant, et d'abord devant celles qui ne sont ni plus ni moins que des œuvres d'art.

Rue aux Fèves se trouvait un bas-relief représentant la *chaste Suzanne*. Cette chaste Suzanne aux contours arrondis, aux extrémités allongées, gracieuse, et si délicate qu'on se prenait à la plaindre en la voyant toute nue exposée au vent et à la pluie, cette Suzanne, disons-nous, est d'une perfection de style achevée. Qui a fait cela? Celui qui, de son ébauchoir enchanteur, a donné la vie aux nymphes de la fontaine des Innocents, Jean Goujon lui-même. Aujourd'hui, cette statue se trouve dans la galerie d'un amateur. Dans la même rue, au no 2, on remarquait une gerbe délicatement fouillée dans la pierre et qui datait du XVIe siècle; c'était l'*enseigne* d'un boulanger.

Dans la rue du Dragon, au no 24 et sur la porte d'un marchand de fer, on lit : *Au fort Samson*, et l'on peut admirer à cet endroit un médaillon de faïence émaillée représentant Milon de Crotone; il est du XVIe siècle.

De la même époque on voit, rue du Four-Saint-Germain, 67, une fort jolie sculpture : la *Fontaine de Jouvence*.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent la grande toile représentant Vulcain et Vénus, qui sert d'*enseigne* aux *Forges de Vulcain*. Quel en est l'auteur? se demande V. Fournel. Est-ce un grand prix de Rome s'exerçant à un pastiche de Prudhon? un lauréat de l'Ecole des beaux-arts tombé, de chute en chute, de la grande peinture académique à la décoration des boutiques? ou bien ne serait-ce qu'un de ces honnêtes barbouilleurs dont la brosse ardente et naïve jette sur la toile, sans nul souci académique, des créations saisissantes d'originalité et de fantaisie pittoresque?... La toile fantaisiste ne porte pas de signature.

En revanche, il porte bien le nom de son auteur, de Géricault, le *cheval blanc* que l'on voit sur la porte d'une auberge, aux environs de Paris. On rapporte que Le Caravage peignit, lui aussi, une *enseigne* de cabaret, un jour qu'il n'avait pas d'argent pour payer son écot. Hogarth a fait également des *enseignes* avant de peindre les *Comédiennes ambulantes*, et Watteau aussi, et aussi Horace Vernet.

Un jour, le peintre de la volupté, si ce n'est de l'amour, et peut-être le plus fidèle historien de ce siècle à poudre, à mouches, à paillettes et à talons rouges, Watteau, peignit l'*enseigne* d'une marchande de modes du pont Notre-Dame, une *enseigne* toute reluisante, brillante, miroitante, éblouissante comme le fond d'un kaléidoscope, où il avait jeté :

. . . . . des bijoux, des colliers, des merveilles,
Des ceintures de moire aux ondoyants reflets,
Des tissus plus légers que des ailes d'abeilles,
Des festons, des rubans à remplir des corbeilles,
Des fleurs à payer un palais.

La marchande de modes fit vite fortune, tant mieux; mais tant pis que nous ne sachions pas où peut être cachée l'*enseigne* de Watteau, dont nous n'avons plus que la gravure.

Le peintre du *Départ de Cythère* a fait aussi une autre *enseigne*. M. Charles Blanc, dans sa magnifique *Histoire des peintres*, va nous raconter à quelle occasion : « ... Watteau eut encore pour amis l'abbé Fraguier, amateur fort érudit, l'abbé Haranger, chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois, et Gersaint, fameux marchand de tableaux de Paris. C'est lui, le plus intime ami de Watteau, qui nous a laissé la plupart des détails dont se compose l'histoire connue de l'artiste. Gersaint n'était pas un simple marchand de tableaux : il savait tenir la plume, et ses *Catalogues*, aujourd'hui si rares, si recherchés, renferment d'excellentes appréciations, des notices curieuses touchant les artistes, de bonnes annotations sur la qualité, le nombre et les aventures de leurs tableaux. Passionné pour les peintures de Watteau, il ne manquait pas une occasion de vanter les œuvres autant qu'il aimait l'auteur, et, à son tour, Watteau lui ouvrait tout son cœur et tout son talent. Un jour, le peintre eut l'idée de faire une *enseigne* pour son ami le marchand; il y représenta une longue galerie fuyant en perspective, remplie de visiteurs et de tableaux, figures animées regardant des figures peintes. Le style des différentes écoles était si parfaitement imité, qu'on reconnaissait au premier coup d'œil les Véronèse, les Poussin, les Ruysdaël, et l'enfoncement était rendu avec tant d'illusion, que l'amateur passait par la galerie de l'*enseigne* pour entrer dans la boutique de Gersaint. A peine la toile fut-elle exposée que les passants s'arrêtèrent, les connaisseurs accoururent; ils se disputèrent un gai chef-d'œuvre que l'esprit avait dicté, qu'avait inspiré la reconnaissance, et, bientôt descendue, l'*enseigne* trouva sa place dans le cabinet de M. de Julienne, d'où elle passa depuis à l'étranger. »

Paulo minora canamus, et notons encore quelques *enseignes* plus ou moins artistiques, à coup sûr n'appartenant ni à Watteau ni à Jean Goujon. Rue de Paris, dans le faubourg du Temple, on peut voir sur la porte d'un marchand de vin une *enseigne* sculptée avec goût, avec coquetterie, même un peu maniérée : c'est un bosquet avec un pavillon dans le fond; sur le premier plan, une dame à panier et à vertugadin écoute en minaudant les serments d'amour d'un jeune gentilhomme, tandis que, cachée par un tronc d'arbre et ne montrant que son minois curieux et mutin, une Marton, sans doute, écoute les confidences, se promettant bien d'en faire son profit, l'heure venue.

Rue de Fourcy, au-dessus de la porte d'un épicier, on remarque, sculpté en bosse, un petit bonhomme aiguisant un couteau, ou plutôt ne l'aiguisant pas, car d'une main il tient un verre et de l'autre une bouteille; pendant ce temps, son pied, posé sur la bascule de son instrument à repasser, en fait tourner la meule, et celle-ci continue à recevoir un filet d'eau qui s'échappe d'un petit trou fait à l'extrémité d'un énorme sabot. Ce petit bonhomme à tricorne et à queue, à culotte courte et à souliers à boucles, cette meule, ce sabot, tout cela est vraiment très-original, très-vivant. Au-dessous du bas-relief, on lit : *Au gagne-petit*.

Notons enfin, pour terminer la nomenclature des *enseignes* artistiques : avenue Victoria, une toile très-largement et très-heureusement brossée, représentant un pierrot invitant les passants à entrer dans le café auquel il sert d'*enseigne;* rue de la Gaîté, un bas-relief, au-dessus de la porte d'un café, très-habilement sculpté, très-franc à la fois et très-fin : ce sont trois petits Amours jouant au billard.

Quelques *enseignes* ont leur légende. Rue de la Grande-Truanderie, un boulanger arrête les curieux par cette *enseigne : Au puits d'amour*. Or voici l'histoire de ce puits. Au temps de la féodalité, les seigneurs, sans doute pour tenir le peuple, les manants à merci, avaient la haute main sur les fours